

Convocation du : L'an deux mille quatorze, le mardi 15 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement
9 avril 2014 convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de
Madame Mireille ÉLOY, Maire.

Date d'affichage :
9 avril 2014 La séance a été publique.

Nombre de membres Étaient présents : Mireille ÉLOY, Fabrice GEFFROY, Evelyne HEULIN, Josette JOYEUX,
en exercice : 19 Valérie THEVEUX, Corine LE ROUX, Jean-Bernard BESSARD, Jean-Marc GEUFFROY, Olivier
RICHY, Aurore MILWARD, Aurore LAGARDE, Jean-Claude GOHARD, Jimmy PASQUIER,
Nombre de présents : 14 Frédéric THIEL

Nombre de votants : 19 Étaient absents : Virgil DOUINE ayant donné procuration à Aurore LAGARDE, Laurie
KOZLOWSKI ayant donné procuration à Aurore MILWARD, Giovanni GIOIA ayant donné
procuration à Jean-Marc GEUFFROY, Monique PETIT ayant donné procuration à Mireille
ÉLOY, Carine BARRIERE ayant donné procuration à Evelyne HEULIN

Frédéric THIEL est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire demande 1 minute de silence pour rendre hommage à Monsieur Jean-Jacques
GEFFROY, élu durant 34 ans dont 30 ans en tant qu'adjoint.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal
à 20h40.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir :

- Désignation des membres du SITERR ; aucune objection des membres présents.

1. Approbation du compte-rendu du 28 mars 2014

Josette Joyeux demande la correction de 2 fautes.

Décision : le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu du 28 mars 2014

2. Délibération pour fixation des tarifs garderie et restauration scolaire

Le 8 avril dernier, un débat d'orientation budgétaire a eu lieu. Les élu(e)s ont décidé d'augmenter :

- **les tarifs de garderie de :**
 - de 2.60 € à 2.75 € le matin ;
 - de 3.15 € à 3.35 € le soir
 - de 4.60 € à 4.80 € le matin et le soir

Cette décision a été prise suite à l'emménagement de la garderie dans les locaux ALSH appartenant à la CCPH où un loyer annuel entre 3 000 et 3 500 € sera payé au loueur. Cette possibilité de hausse de tarification avait été évoquée l'an dernier avec les représentants des parents d'élèves qui avaient fait savoir qu'ils apprécieraient l'hébergement dans ses locaux neufs y compris avec une hausse des tarifs.

A noter que la commune a participé financièrement en 2013 au paiement de la garderie à hauteur de 6 790.78 €.

- **Les tarifs de la cantine :**

- de 3.35 € à 3.45 €
- de 6.03 € à 6.20 € pour le repas exceptionnel

En 2013, 23 000 repas ont été servis. La participation financière de la commune a été de 53 118.51 €.

Décision : le conseil municipal adopte à la majorité, 1 abstention (V. THEVEUX) les tarifs garderie et restauration scolaire comme proposé, à savoir :

- **Garderie, tarif journalier :** 2.75 € le matin – 3.35 € le soir et 4.80 € le matin et le soir
- **Cantine :** 3.45 € le repas soit :

forfait 1 jour 41.40 € x 3 trimestres

forfait 2 jours 82.80 € x 3 trimestres

forfait 3 jours 124.20 € x 3 trimestres

forfait 4 jours 165.60 € x 3 trimestres

3. BUDGET COMMUNAL – Présentation et vote du budget primitif exercice 2014

Présentation par Madame le Maire du budget primitif 2014 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de fonctionnement :	1 342 562.44 €
Dépenses et Recettes d'investissement :	+ 1 645 036.67 €
Soit un budget total Dépenses et Recettes de	2 987 599.11 €

Elle rappelle le détail des postes les plus importants, à savoir :

Fonctionnement « Dépenses »

011 – Charges à caractère général : 363 216 € (+ 8.97 % avec BP 2013)

60 – Cantine – Energie – Fournitures d'entretien et de petit équipement – Carburants - Fournitures administratives

61 – Prime assurance – Voies Réseaux (calcaire ...) – Contrats maintenance – Organismes de Contrôle - Etudes

62 – Colis aînés – Frais téléphone – Fêtes et cérémonies – Affranchissement

012 – Charges de Personnel : 413 150 € (+ 6.66 % avec BP 2013)

65 – Autres charges courantes : 214 756 € (+ 0.57 % avec BP 2013)

653 – Indemnités élus - **6553** – SDIS (Service d'Incendie et de Secours) - **6554** – contributions aux divers syndicats (sivom, siterr, sily etc ...) - **6573** – Subvention pour le transport scolaire primaire - **6574** – subv.associations

66 – Charges financières : 62 535.81 € (- 3.51 % avec BP 2013)

Elles correspondent aux prêts figurant sur l'état de la dette (distribué en séance) avec une prévision de 5 500 € pour le remboursement d'une ligne de trésorerie si besoin. Les 2 prêts ARSI de 15 000 € et 5 200 €, accordés par le Conseil Général pour les travaux des églises étant exempts d'intérêts, il n'apparaît qu'un remboursement annuel de capital dans le compte 16.

Corine LE ROUX fait remarquer que 3 montants de subvention sont erronés et que ces chiffres seraient ceux de l'an dernier.

Madame le Maire lui répond que les montants seront repris comme décidés lors de la réunion d'attribution des subventions communales.

Fonctionnement « Recettes »

70 – Produits des services : 153 400 € (+ 0.20 avec BP 2013 y compris les budgets annexes)

7067 - Cantine – **7087** – Remboursement sur le budget Assainissement pour l'entretien des stations d'épuration par le personnel communal - Vente coupons cars scolaires pour les syndicats – Versements de la Poste pour tenue de l'APC

73 – Impôts et taxes : 623 000 €

Comme les élus en ont convenu en réunion de débat d'orientation budgétaire, il a été décidé de leur côté de ne pas augmenter les impôts communaux 2014 malgré leur volonté de continuer à porter attention à l'amélioration du bien-être des administrés et à la sauvegarde du patrimoine communal.

La Taxe d'habitation est maintenue à 14.58 % pour 286 643 €

Les Impôts sur le foncier bâti sont maintenus à 16.58 % pour 226 649 €

Les Impôts sur le foncier non bâti sont maintenus à 25.28 % pour 73 084 €

soit un produit fiscal attendu de 586 376 €

74 – Dotations et Participations : 287 712€ (- 6.89 % avec le BP 2013)

Tous les versements effectués par l'Etat + attribution CCPH

013 (64) – Atténuations de charges : 25 000€

Remboursement partiel sur les rémunérations du personnel telles que les contrats CAE, l'accompagnateur du car scolaire

Investissement « Dépenses »

10 – Remboursement divers 1 000€

16 – Emprunts établissements de crédit : 60 741.35€

Remboursement en capital sur les emprunts des Ecoles de Prouais et de Boutigny + ARSI (prêts églises et mises aux normes électriques à 0 %) + prêt pour la voirie 2010 + réhabilitation de nos 3 bâtiments communaux

20 - 21 – Dépenses corporelles et 23 – Dépenses d'équipement, de constructions, de matériels :

811 000.22 € en correspondance avec les projets proposés en DOB le 8 avril 2014 qui seront réalisés en fonction des rentrées de subventions, des disponibilités tenant compte du programme de travaux actuel des 3 bâtiments communaux pour un montant global de 1 548 000 € TTC après 3 séances de négociations avec les entreprises.

Le budget primitif fait apparaître **un prêt d'équilibre** pour la totalité des propositions avancées de 528 136.94 € y compris la ligne de crédit pour assurer le relais avec le remboursement du FCTVA des bâtiments communaux estimée à 245 000 €, remboursée l'année suivante avec 1.4 point de moins (TVA 20 % remboursée 18.6 % par l'Etat).

Investissement « Recettes »

10 – Dotations et fonds propres : 69 000 € (FCTVA + Taxe d'Aménagement)

16 – Emprunt : 528 136.94 € ligne mise en place pour équilibrer le budget

Décision : Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget principal ainsi présenté

4. Délibération pour fixation du tarif de la redevance assainissement

Les versements de subvention et prêt à taux zéro ont été accordés à la commune par l'Agence de l'Eau sont conditionnés à une revalorisation de 0.34 € au minimum du prix du m³ de l'eau assainie.

A ce jour, le prix du m³ est de 1.45 € HT. Pour envisager la suite du projet de la construction de la station d'épuration de Prouais avec la réfection du réseau, exigée par la Police de l'Eau, il a été convenu lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 8 avril dernier que le prix du m³ d'eau assainie serait porté de 1.45 € à 1.82 €, soit une augmentation de 0.37 € HT du m³ d'eau assainie. A ce montant, il convient de rajouter l'obligatoire taxe de modernisation reversée par la commune à l'Agence de l'Eau Seine Normandie fixée à 0.30 €.

Monsieur Jean-Marc GEUFFROY fait savoir qu'il a toujours des problèmes de remontée des eaux et d'odeur de la station d'épuration, son installation étant plus basse que le réseau de celle-ci.

Madame le Maire convient que c'est intolérable et qu'il convient de réagir très rapidement d'autant que cet état de fait n'est pas récent.

Elle va se rapprocher de la société OLASS qui a déjà fourni une pompe déchiqueteuse, le problème étant essentiellement dû à l'accumulation de lingettes qui bloquent très régulièrement les pompes en amont de la station.

Pour rappel : LES LINGETTES POUR BEBES NON DEGRADABLES NE PEUVENT ETRE JETES DANS LES TOILETTES.

Décision : Le conseil municipal à la majorité, 2 abstentions (O. RICHY, J-M. GEUFFROY) fixe le tarif de la redevance assainissement à 1.82 € + taxe modernisation 0.30 € = 2.12 € HT

5. BUDGET annexe ASSAINISSEMENT – Présentation et vote du budget primitif exercice 2014

Madame le Maire présente le budget Primitif Assainissement, équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à **301 691.67 €** tenant compte des excédents d'exploitation capitalisés.

Le budget Primitif Assainissement est équilibré en recettes et dépenses d'investissement à **853 894.81€** tenant compte de la construction de notre future station d'épuration de Prouais, incluant la subvention de l'Agence de l'Eau de 262 290 € (compte 13) et le prêt à taux zéro de 141 653 € + l'éventuel prêt complémentaire à faire de 64 475.16 € (compte 16).

Décision : Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget assainissement ainsi présenté

6. BUDGET annexe TRANSPORT – Présentation et vote du budget primitif exercice 2014

Le budget Primitif du Transport Scolaire est équilibré en recettes et en dépenses d'exploitation à hauteur de **55 343.28 €**

Le budget Primitif du Transport Scolaire est équilibré en recettes et en dépenses d'investissement à hauteur de **65 272.38 €**, non compte tenu de l'amortissement du car (11 833 €) et du virement de la section d'exploitation (excédents d'exploitation 2013 : 18 343.28 € + 967.00 € = 19 310.28 €)

Décision : Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget transport ainsi présenté

7. BUDGET annexe CCAS – Présentation et vote du budget primitif exercice 2014

Point reporté au prochain conseil municipal

8. Délibération validant la modification des statuts du Syndicat des eaux de Villemeux

Le 6 mars 2014, le Comité syndical du Syndicat des eaux de Villemeux s'est réuni pour procéder à la modification de ses statuts. Le conseil municipal doit valider ses décisions, à savoir :

- Article 2 – modification du nom : « SM Syndicat intercommunal des eaux de Villemeux »
- Article 4 – modification du siège social : 12 allée de la scierie ZA Mormoulins 28210 CHAUDON
- Article 7 – modification de l'adresse du percepteur : M. le percepteur de Nogent-le-Roi
- Article 8 – les ressources du syndicat :
 - o La redevance intercommunale d'eau potable et autres prestations facturées aux abonnés
 - o Les subventions dotations et primes versées par l'Etat, la Région, le Département, l'agence de l'eau et autres
 - o Le produit des emprunts
 - o La contribution des communes
- Article 9 – suppression de l'ancien statut : le syndicat a pleine capacité à adhérer à toute autre structure de coopération intercommunale

Décision : Le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications des statuts du Syndicat des Eaux de Villemeux

9. Délibération pour création des commissions communales et élections des membres

Conformément à la réunion entre élus du 10 avril dernier, un tableau récapitulatif doit être validé par les élus pour la création des commissions et l'élection de leurs membres.

Madame le Maire donne lecture du tableau (y compris les membres extérieurs au conseil municipal intégrés dans certaines commissions) avec l'accord des élu(e)s lors de la réunion du 10 avril dernier.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la création des commissions communales et l'élection des membres y compris extérieurs au conseil municipal (tableau annexé au présent compte-rendu)

10. Délibération pour election des représentants du CCAS

Point reporté au prochain conseil municipal.

11. Délibération pour désignation des membres du SIEED

Du fait de l'installation du nouveau conseil municipal, il convient de désigner de nouveaux membres pour représenter la commune lors des assemblées délibérantes des collectivités ou organismes.

Suivant les statuts de chaque structure, le nombre de délégués peut être différent.

2 candidatures ont été déposées :

Titulaire : Evelyne HEULIN - Suppléante : Josette JOYEUX

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme titulaire : Evelyne HEULIN et suppléante : Josette JOYEUX pour représenter la commune lors des conseils syndicaux du SIEED

12. Délibération pour désignation des membres du SITED

2 candidatures ont été déposées :

Titulaire : Jean-Claude GOHARD - Suppléante : Carine BARRIERE

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme titulaire : Jean-Claude GOHARD et suppléante : Carine BARRIERE pour représenter la commune lors des conseils syndicaux du SITED

13. Délibération pour désignation des membres du SIVOM

4 candidatures ont été déposées :

Titulaires : Virgil DOUINE et Giovanni GIOIA - Suppléants : Jean-Marc GEUFFROY et Aurore LAGARDE

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme titulaires : Virgil DOUINE et Giovanni GIOIA et suppléants : Jean-Marc GEUFFROY et Aurore LAGARDE pour représenter la commune lors des conseils syndicaux du SIVOM jusqu'à la dissolution de celui-ci le 5 juillet 2014

14. Délibération pour désignation des membres du Syndicat des Eaux de Boutigny sur Opton

4 candidatures ont été déposées :

Titulaires : Fabrice GEFFROY et Mireille ELOY - Suppléantes : Josette JOYEUX et Aurore MILWARD

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme titulaires : Fabrice GEFFROY et Mireille ELOY et suppléants : Josette JOYEUX et Aurore MILWARD pour représenter la commune lors des conseils syndicaux du Syndicat des eaux de Boutigny sur Opton

15. Délibération pour désignation des membres du Syndicat des Eaux de Villemeux

4 candidatures ont été déposées :

Titulaires : Marc BALLESTEROS, membre extérieur et Olivier RICHY - Suppléants : Jean-Claude GOHARD et Valérie THEVEUX

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme titulaires : Marc BALLESTEROS et Olivier RICHY et suppléants : Jean-Claude GOHARD et Valérie THEVEUX pour représenter la commune lors des conseils syndicaux du Syndicat des eaux de Villemeux

16. Délibération pour désignation des membres du Syndicat de Marchezais

2 candidatures ont été déposées :

Titulaires : Daniel BRUNET, membre extérieur et Jimmy PASQUIER

Le soir du résultat des élections municipales, le 23 mars 2014, Daniel BRUNET avait fait savoir à Madame le Maire le souhait de pouvoir être titulaire du présent syndicat.

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme titulaires Daniel BRUNET et Jimmy PASQUIER pour représenter la commune lors des conseils syndicaux du Syndicat de Marchezais

17. Délibération pour désignation des membres du SIEPRO

2 candidatures ont été déposées :

Titulaire : Olivier RICHY - Suppléant : Giovanni GIOIA

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme titulaire : Olivier RICHY et suppléante : Giovanni GIOIA pour représenter la commune lors des conseils syndicaux du SIEPRO

18. Délibération pour désignation des délégués du CNAS

L'adhésion au Comité National d'Action Sociale permet aux employés de la commune de profiter de la mise en œuvre d'une politique d'action sociale rendue obligatoire par la loi du 19 février 2007.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un « délégué des élus » ainsi que d'un « délégué des agents » chargés de représenter votre collectivité ou établissement au sein du CNAS.

En application de l'article 4.5.2, Madame le Maire doit désigner un « correspondant du CNAS » chargé d'assurer le relais entre les bénéficiaires des prestations et le CNAS et de faciliter la prospection et les échanges de correspondances.

Les délégués sont désignés pour leur présence à l'assemblée départementale annuelle alors que le correspondant est le maillon entre la structure du CNAS et les employés.

Déléguée « élu » : Monique PETIT

Déléguée « agents » et correspondant CNAS : Agnès VENTURA

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme déléguée « élu » : Monique PETIT et déléguée « agents » : Agnès VENTURA pour représenter la commune lors des assemblées départementales annuelles. Madame le Maire désigne Agnès VENTURA comme « correspondant CNAS »

19. Délibération pour désignation des membres du SITERR

4 candidatures ont été déposées :

Titulaires : Evelyne HEULIN et Laurie KOZLOWSKI - Suppléants : Virgil DOUINE et Jean-Bernard BESSARD

Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne comme titulaires : Evelyne HEULIN et Laurie KOZLOWSKI et suppléants : Virgil DOUINE et Jean-Bernard BESSARD pour représenter la commune lors des conseils syndicaux du SITERR

20. Informations et Questions diverses

Mireille ELOY donne lecture des remerciements envoyés par Madame Annette GEFFROY pour l'attention témoignée à l'occasion des obsèques de son mari, Jean-Jacques GEFFROY.

Fabrice GEFFROY souhaite connaître la méthode de désignation du délégué à l'Office du Tourisme du Pays Houdanais.

Mireille ELOY lui répond que les membres seront désignés à l'occasion du conseil communautaire du mercredi 16 avril 2014 après dépôt de candidature des intéressés.

Pour rappel, elle informe les élus que le conseil communautaire d'installation se tiendra mercredi 16 avril 2014 à 20h30, la séance est publique et qu'elle sera candidate à la reconduction de son poste.

Le conseil municipal a pris fin à 22h00.